



PRESS RELEASE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 27 mars 2018

KEM ONE consolide ses activités et sort de redressement judiciaire

Le 20 mars dernier, le tribunal de commerce de Lyon a constaté, avec 6 années d'avance, l'achèvement du plan de redressement de KEM ONE et déclaré la fin de la procédure de redressement judiciaire. L'entreprise poursuit son développement et investira 300 M€ ces prochaines années pour améliorer ses performances.

Le tribunal de commerce de Lyon a officialisé ce mardi 20 mars la fin de la procédure de redressement judiciaire* pour KEM ONE. L'entreprise, reprise le 20 décembre 2013 par Alain de Krassny, avec le soutien d'OpenGate Capital, a fait le choix de rembourser de façon anticipée le solde des dettes contractées auprès de ses fournisseurs avant sa mise en cessation de paiement. Ce remboursement initialement échelonné sur dix ans (avec un terme au 20 décembre 2023), a été réalisé fin janvier 2018.

Dans un contexte économique favorable, KEM ONE a vu sa nouvelle stratégie produire des effets rapidement. Ainsi, elle a déjà procédé en 2017 au remboursement par anticipation à l'Etat d'une première tranche d'emprunt (dispositif d'aide à la réindustrialisation).

« Nous sommes fiers d'avoir conduit ce retournement aussi rapidement, se réjouit la direction générale. Il est le résultat des actions conduites ces quatre dernières années à tous les niveaux et démontre l'engagement de nos collaborateurs dans la réussite de l'entreprise, dans un fort esprit d'équipe et de solidarité. Il est aussi le témoignage de la confiance de nos clients et fournisseurs. »

L'embellie connue aujourd'hui par l'entreprise est le fruit d'une stratégie de long terme mise en œuvre depuis 2014 sous l'impulsion d'Alain de Krassny, désormais actionnaire unique. Après avoir consolidé ses fondations, l'entreprise poursuit son développement et l'amélioration de ses performances. Elle consacrera 300 M€ ces quatre prochaines années à de nouveaux investissements.

** La procédure de redressement judiciaire, mise en œuvre par une entreprise en cessation de paiement dont le redressement est jugé possible, permet la poursuite de l'activité, l'apurement des dettes et le maintien dans l'emploi.*

CONTACTS PRESSE :

Magalie DUBOIS T : +33 (0)6 18 93 15 37
Stéphane DECOUT T : +33 (0)6 75 09 27 92

email : magalie.dubois@kemone.com
email : stephane.decout@kemone.com

KEM ONE est le deuxième fabricant européen de PVC, avec une gamme diversifiée alliant produits de commodité et de spécialité. Egalement producteur de soude et de dérivés chlorés, il réalise un chiffre d'affaires de 900 M€, dont près de 80 % hors de France. Ses activités industrielles sont implantées essentiellement en France (Saint-Fons, Balan, Saint-Auban, Berre, Lavéra, Fos-sur-Mer, Vauvert) et en Espagne (Hernani). L'entreprise compte près de 1350 collaborateurs, répartis entre ses sites industriels, ses laboratoires R&D, ses bureaux commerciaux en Europe et son siège lyonnais.